



enogrid

Passez au circuit court de l'électricité

Découvrez l'autoconsommation collective,
concrétisez et pilotez vos projets

Enogrid, le spécialiste de l'autoconsommation collective

Collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, énergéticiens...

Nous travaillons avec **tous types projets**, partout en France.



Enogrid en chiffres

Une équipe de **33 personnes**

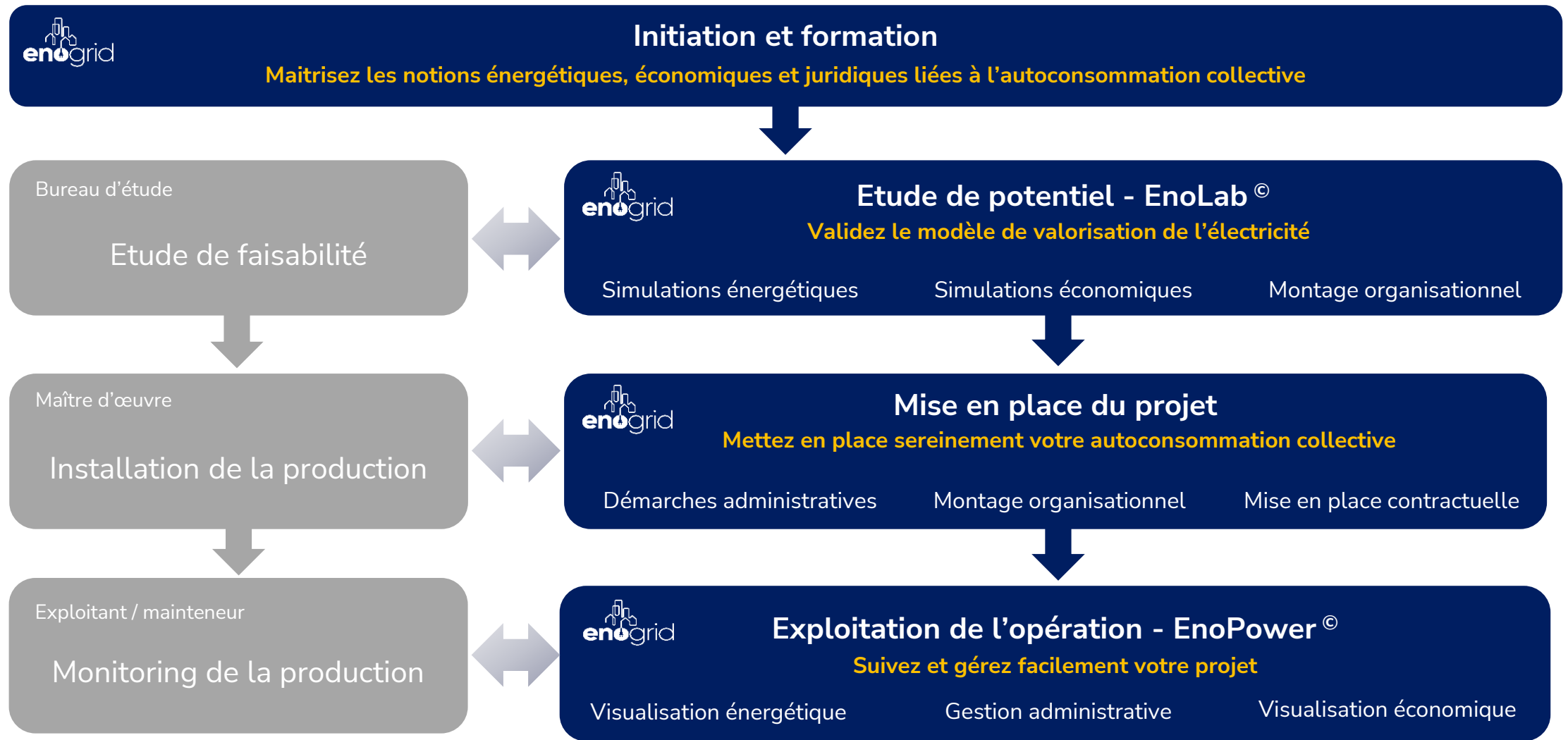
+ **330 projets** accompagnés

87 opérations suivies par notre outil **EnoPower** ©

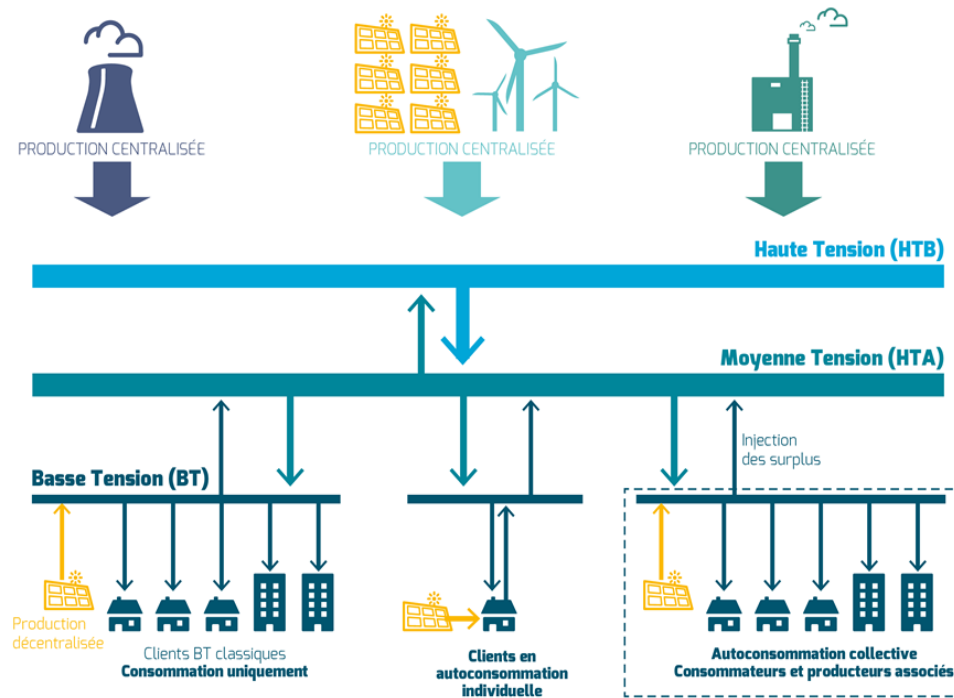
110 entreprises utilisent notre outil **EnoLab** ©

321 heures de formation réalisées

Notre positionnement



Qu'est-ce que l'autoconsommation collective ?



Revente totale :

- Production injectée sur le réseau pour vente totale

Autoconsommation individuelle :

- Un bâtiment en autoconsommation
- Eventuel surplus injecté sur le réseau pour revente

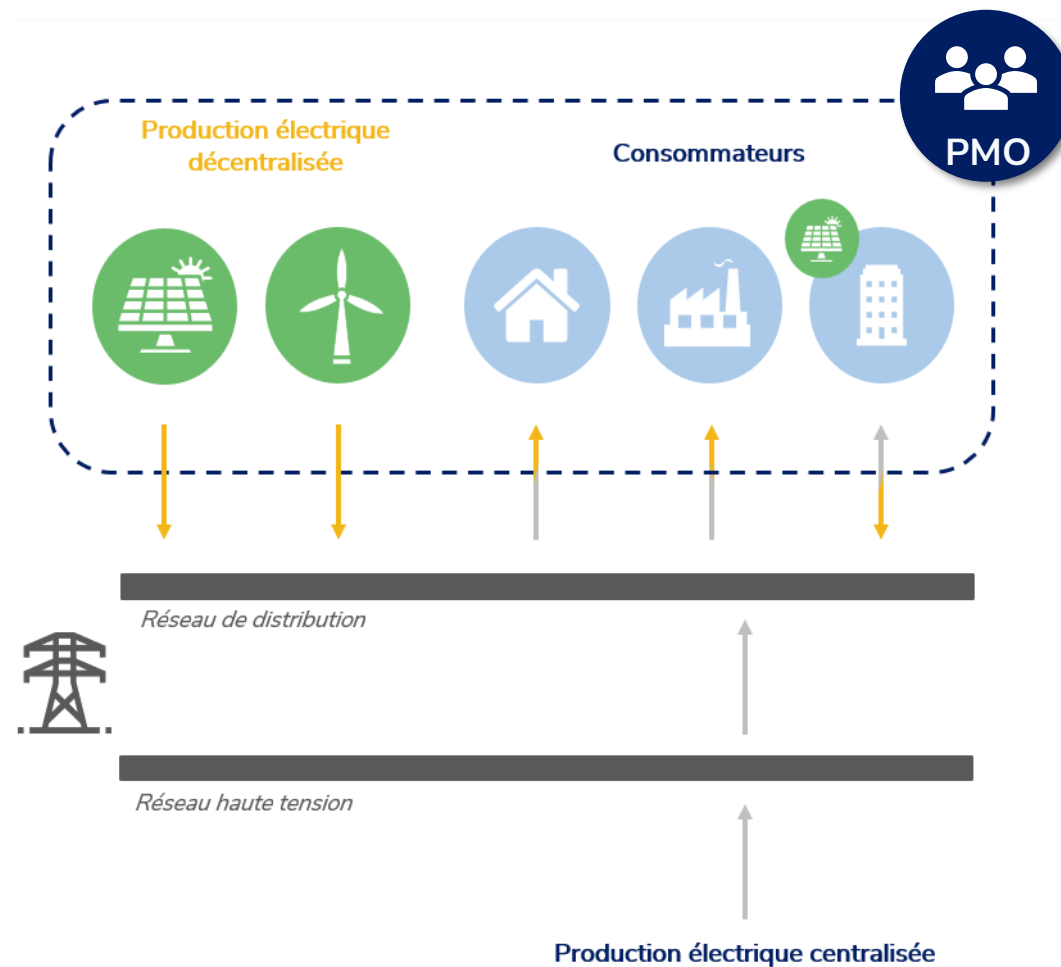
Autoconsommation collective :

- Un ou plusieurs producteurs
- Un ou plusieurs consommateurs
- Circuit-court d'électricité à l'échelle locale

Comment cela fonctionne ?

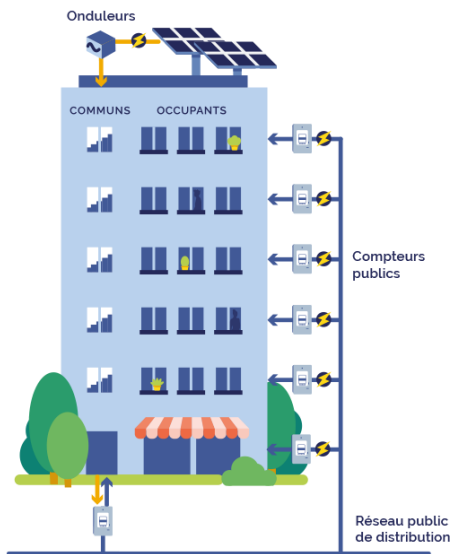
Circuit court de l'électricité renouvelable et décentralisée à l'échelle locale

- ✓ Les participants sont regroupés dans une entité unique : la **Personne Morale Organisatrice (PMO)**
- ✓ L'électricité est partagée via le **réseau public de distribution**
- ✓ Les participants doivent être **proches géographiquement**



Les 2 modèles de l'autoconsommation collective

Un même bâtiment



- ✓ Dans un même bâtiment
- ✓ Réseau BT & HTA, tout type de production
- ✓ Sans limite de puissance

Périmètre étendu

Standard

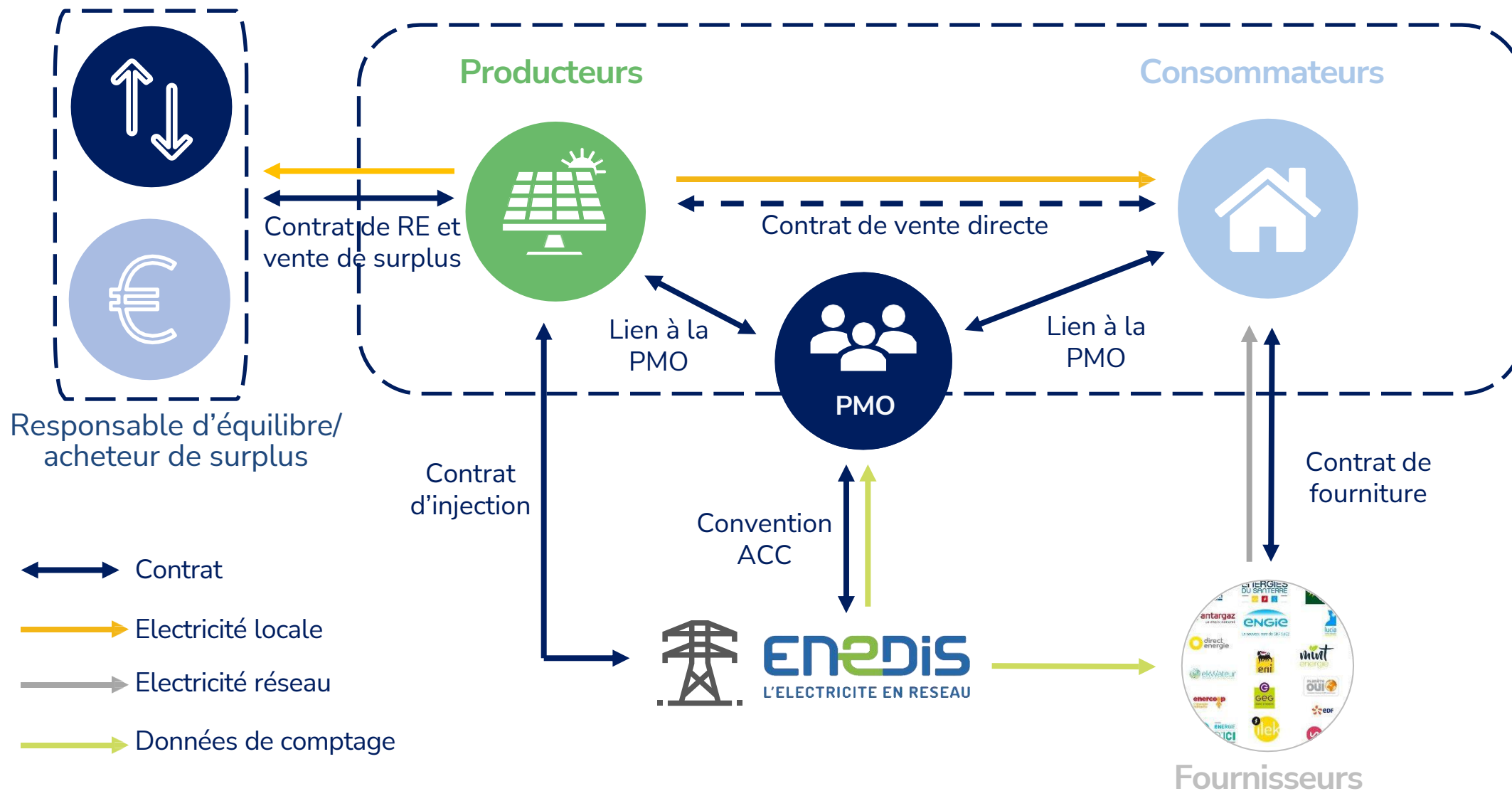
- ✓ **2 km** max entre les participants
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ **3 MW** max de production

Dérogatoire

- ✓ **10 ou 20 km** max entre les participants
- ✓ Dérogation ministérielle
- ✓ Selon critères d'isolement, d'habitat dispersé et de faible densité de population
- ✓ Réseau BT & HTA si production ENR
- ✓ Réseau BT, tout type de production
- ✓ **3 MW** max de production



Principe opérationnel



Personne Morale Organisatrice (PMO)

L'interlocuteur du gestionnaire de réseau



Producteur(s) et consommateur(s) sont liés entre eux au sein d'une personne morale

Article L 315-2 – code de l'énergie

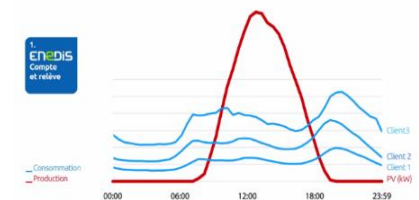
➤ **Signe** la convention d'autoconsommation collective avec le GRD



➤ **Choisit / transmet** les clés de répartition au GRD



➤ **Reçoit** chaque mois les données de production, consommation, autoconsommation et surplus de la part du GRD



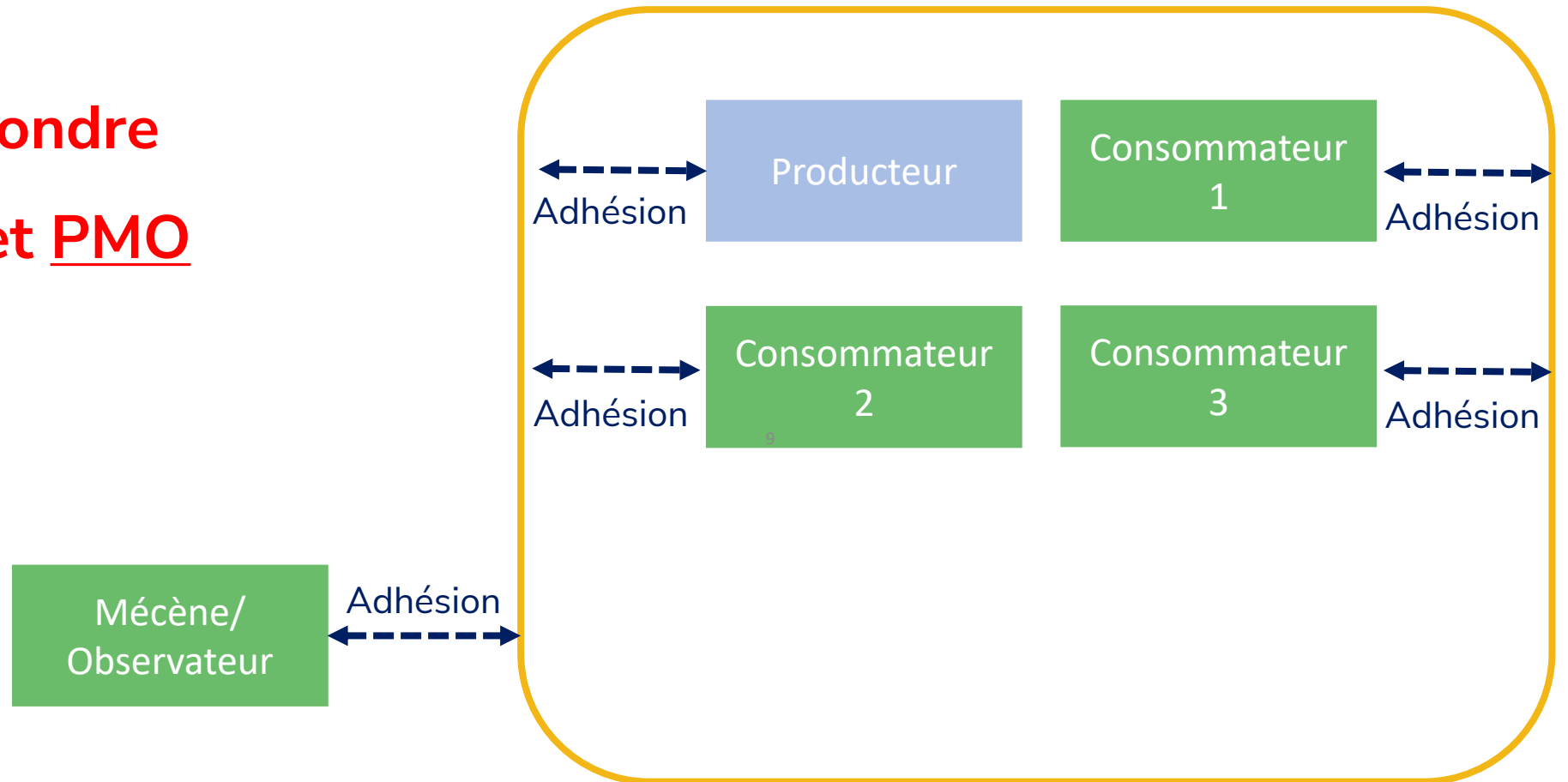
➤ **Communique** les entrée/sortie de participants pour les mettre en œuvre opérationnellement



Personne Morale Organisatrice (PMO)

Précisions

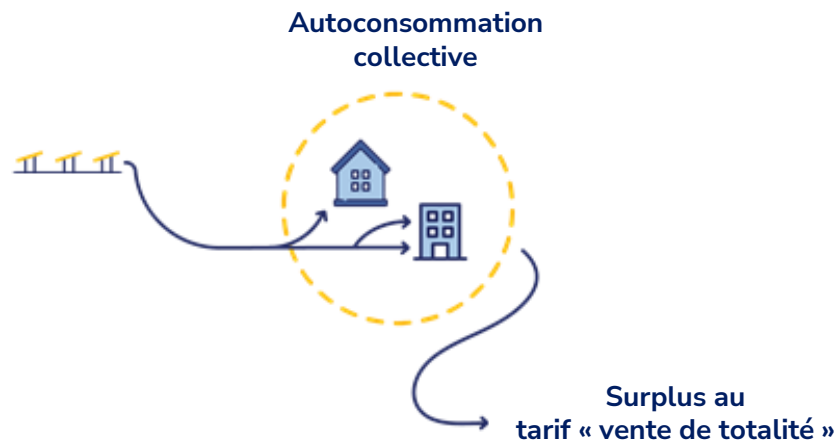
**Ne pas confondre
producteur et PMO**



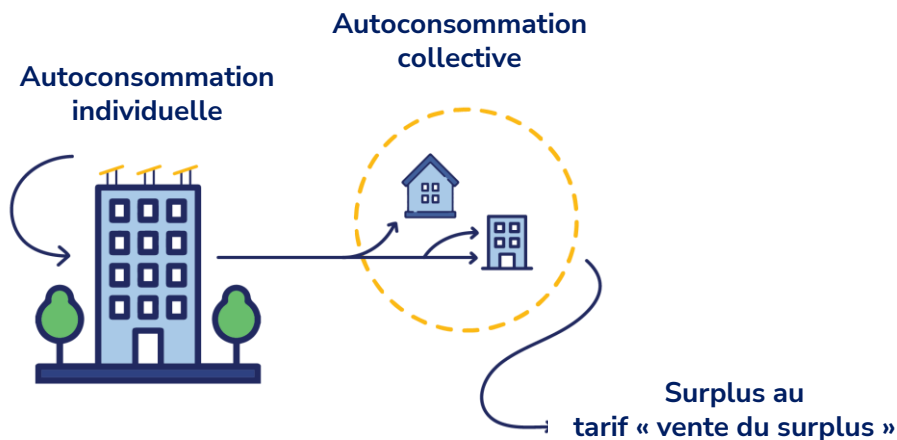
PMO

L'autoconsommation collective est compatible avec le S21

Injection totale



Autoconsommation + injection surplus



Puissance maximale = 500 kWc

- Un producteur en autoconsommation collective peut bénéficier de l'obligation d'achat **sur la part de kWh injectés non affectés aux consommateurs.**
- À tout moment, un producteur peut basculer :
 - vente totale <-> ACC
 - ACI + surplus <-> ACC

3 typologies d'opération d'autoconsommation collective



Opération patrimoniale

Producteurs et consommateurs
sont la même entité



Opération ouverte

Producteurs et consommateurs
sont des entités différentes



Opération sociale

Un bailleur social avec ses
locataires, et éventuellement des
tiers

L'opération patrimoniale



- ✓ Producteurs et consommateurs sont la même entité
- ✓ Cette entité est la Personne Morale Organisatrice
- ✓ Pas de contrat supplémentaire
- ✓ Réduction de facture sur l'ensemble des sites

La vie d'une opération :

Suivi énergétique

Optimisation économique

Facturation du surplus

Autoconsommation collective patrimoniale

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
Acheminement (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
Taxe (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Si inférieur à 1MW par site de production 
Energie (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

L'opération ouverte



- ✓ Projet multi-acteurs
- ✓ ACI possible (réduction de facture) avant valorisation en ACC (vente ou partage)
- ✓ Personne Morale Organisatrice à identifier / créer
- ✓ Contrats de vente d'électricité entre producteurs et consommateurs

La vie d'une opération

:

Suivi énergétique

Optimisation économique

Facturation du surplus

Gouvernance

Information des participants

Gestion des entrées/sorties

Facturation des consommateurs

Autoconsommation collective ouverte

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
Acheminement (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
Taxe (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le producteur 
Energie (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	Facturée par le producteur 

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

L'opération sociale



- ✔ Partage d'électricité entre un bailleur social et ses locataires
- ✔ Le bailleur est la Personne Morale Organisatrice
- ✔ Démarches spécifiques auprès des locataires
- ✔ Don d'électricité

La vie d'une opération

:

Suivi énergétique

Information des participants

Gestion des entrées/sorties

Facturation du surplus

Autoconsommation collective sociale

Comment est facturée l'électricité (part variable) ?

Répartition des postes de coût	Part Allo-Consommée (réseau)	Part Auto-Consommée (Autoconsommation Collective)
Acheminement (TURPE)	Collectée par le fournisseur de complément 	Collectée par le fournisseur de complément 
Taxe (Accise)	Collectée par le fournisseur de complément 	Reversé par le producteur (mais pas forcément collecté auprès des consommateurs) 
Energie (kWh)	Facturée par le fournisseur de complément 	

N.B. : chacun de ces postes est soumis à une TVA à 20%

Autoconsommation collective – ZAC du Grand Troyes (10)

Entreprises

Opération ouverte

Contexte ✓ 4 industriels avec des centrales PV en toiture

Objectifs ✓ Maîtrise des factures d'électricité
✓ Valorisation du patrimoine immobilier

Producteurs ✓ 4 industriels (148 kWc au démarrage)

Consommateurs ✓ 6 entreprises

PMO ✓ PGTM Energies



Etude de potentiel
Avec EnoLab

Juillet 2022



Mise en œuvre de
l'opération

Janvier 2023



Démarrage de
l'opération

Septembre 2023



Mise en place
d'EnoPower

Septembre 2023

L'accompagnement d'Enogrid

Les facteurs de réussite de l'opération

Une opération rassemblant 10 entreprises !

1. Un **groupe projet solidaire** avec une gouvernance partagée
2. **Quatre entreprises motrices** pour se lancer dans le photovoltaïque
3. Un **même groupement AMO** pour les 4 centrales PV

Une couverture des besoins à hauteur de 12% pour réaliser une économie estimée à 16 000 € TTC la première année pour l'ensemble des entreprises



L'autoconsommation collective en France

Chiffres sur le réseau Enedis

Fin du T1 2024



France



379 opérations actives

26 837 kVA installés au total ?

4 929 participants

soit 2 producteurs et 12 consommateurs en moyenne par opération à la fin du T1 2024

43 à 52

34 à 43

26 à 34

17 à 26

8 à 17

Contactez les experts d'Enogrid



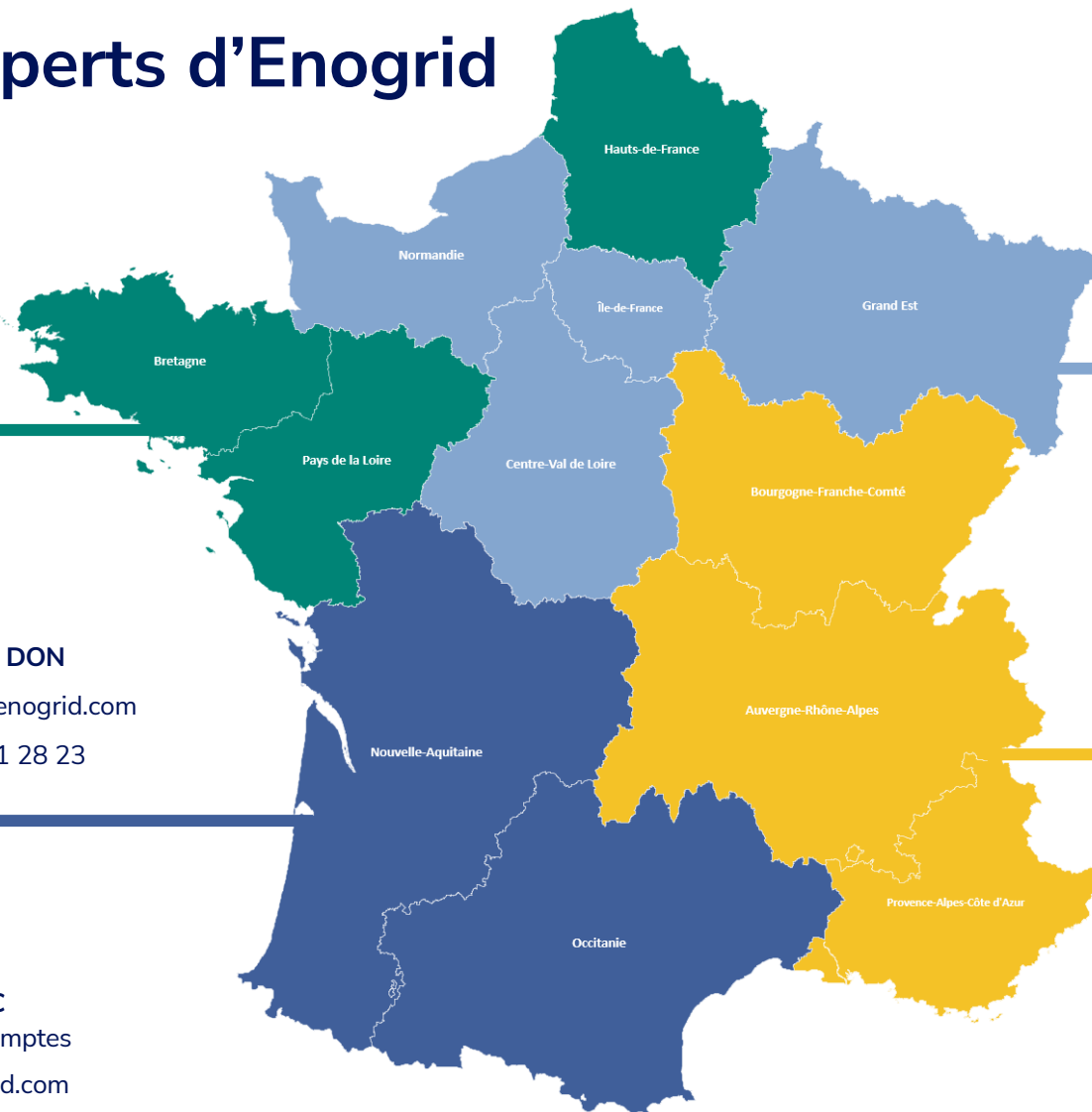
**Clément
DE LAROCHELAMBERT**
clement@enogrid.com
07 80 91 09 46



Alexis DON
alexis.don@enogrid.com
07 80 91 28 23



Jelena JANKOVIC
Responsable grands comptes
Jelena.jankovic@enogrid.com
07 57 81 53 93



Arthur CHAUSSARD
arthur.chaussard@enogrid.com
07 44 31 02 86



Margaux GUYADER
margaux.guyader@enogrid.com
07 57 81 60 55



Rémi BASTIEN
Cofondateur & CEO
remi@enogrid.com
06 34 12 15 77





enogrid

Passez au circuit court de l'électricité

Suivez notre actualité

